

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1941

présenté par

M. Potterie, Mme Bessot Ballot, Mme Brulebois, Mme Degois, Mme Hérin, M. Delpon,
Mme Blanc, Mme Crouzet, Mme Melchior, M. Zulesi, Mme Charvier, Mme De Temmerman,
Mme Gayte, M. Bois, Mme Vanceunebrock, Mme Lazaar et M. Henriët

ARTICLE 55

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« bâtiments »,

insérer les mots :

« ou des parties de bâtiments ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'ensemble de l'article.